



Réunion publique sur le développement durable Saint-Bonnet-Le-Froid

Lundi 29 avril 2024



Sommaire



- **Le mot d'accueil par M. Le Maire et Jacques MARCON**
- **BIODIVERSITE avec Mr Jeanville du CNPF Haute Loire**
- **Gestion de l'eau avec Wesley MOUNIER**
- **Economies d'ENERGIE avec Oyanna LEBRUN**
- **Tri des déchets avec Pauline ROCHE**



Biodiversité

M. JEANVILLE
CNPFF haute Loire



L'actualité sur le sujet : *le mot de M. Le Maire*

Forêt

- Une carte communale de boisement obsolète
- Saint Bonnet, avec 75 % de forêt, est la commune la plus boisée de la communauté de communes.
- Une volonté d'avoir une réflexion pour la mise en œuvre d'une carte intercommunale de boisement
- Définition de zonage notamment pour définir des périmètres interdits et préserver les surfaces agricoles, voire rendre des surfaces au secteur agricole avec des aides possibles. Toutefois tout massif de plus de 4 hectares est en classement libre. Cela signifie que les évolutions nécessaires pour préserver les équilibres sylvicoles et écologiques et assurer la santé sanitaire des forêts relèvent de la volonté des propriétaires

Pour les aider, la communauté de communes, grâce à un partenariat avec le CNPF peut organiser des réunions d'information.

- En complément de cette réglementation, Saint Bonnet est désormais membre de l'association des communes forestières avant de mettre en œuvre un ensemble de bonnes pratiques avec les entreprises de travaux forestiers.



L'actualité sur le sujet : *le mot de M. Le Maire*

Biodiversité

- Un contexte réglementaire qui tend à limiter l'artificialisation des sols : la loi ZAN Zéro Artificialisation Net
- La consommation d'espace pour la période 2021 à 2030 ne doit pas dépasser 50% de la surface consommée pendant la décennie précédente. Soit pour Saint Bonnet +/- 2 hectares
- Aujourd'hui la commune n'a pas de document d'urbanisme et relève du RNU avec très peu de règles sauf la nécessité de construire en continuité de l'existant. La foncier va donc devenir un enjeu majeur pour les années à venir.
- Afin de dessiner l'évolution de la commune en préservant les grands équilibres de développement, /Préservation écologique et architecturale/ gestion des ressources naturelles, la commune a décidé d'engager la réalisation d'un PLU Plan Local d'Urbanisme. C'est un processus long (février 2026), en plusieurs étapes et impliquant une démarche collective qui va au-delà d'une participation des seuls élus municipaux.



Gestion de l'eau

Wesley MOUNIER
Les Maisons MARCON



Economies d'eau



Robinets à débit réduit,
facilement réglables et
contrôlés

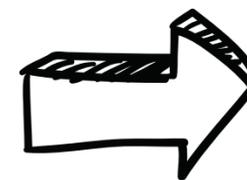


Réservoir des WC à contenance
réduite et double chasse.



Procédures de vérification
fréquentes des fuites
Récupération d'eau de pluie

Robinets : débit standard 15 L/min,
mousseur économique 7 L/min
douches débit standard 30 L/min,
douchette économique 10 L/min



Economie d'énergie également

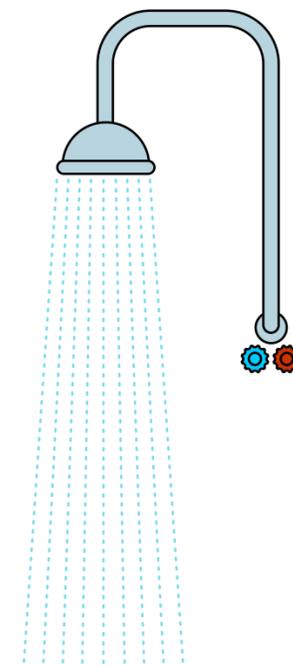


Economies d'eau

Débits des installations domestiques



Robinets : débit standart 12 L/min,
mousseur économique 5 L/min



douches débit standart 14 L/min,
douchette économique 6 L/min



L'actualité sur le sujet : *le mot de M. Le Maire*

Gestion de l'eau

Toutes les projections montrent une tendance à la raréfaction de la ressource en eau pour les années à venir, ce qui n'exclut pas d'avoir encore de belles années avec des printemps pluvieux.

En 2022, nous avons atteint un seuil limite proche de la nécessité de faire du citernage.

Nous ne maîtrisons pas la pluviométrie, mais on peut agir sur la gestion de la ressource.

- D'abord en économisant l'eau, et la commune va relancer l'idée d'acquisition de récupérateur d'eau.
- Ensuite en optimisant les sources actuelles et notamment celle du Pesteniaule.

Cela implique des connaissances techniques que nous n'avons pas, d'où la volonté d'adhérer prochainement au Syndicat des Eaux de Montregard et arrêter la gestion en régie directe.

- Au 1er janvier 2025 la compétence eau et assainissement passe à la communauté de communes. Il est possible que le prix de l'eau augmente, mais avec une distinction tarifaire entre les communes alimentées avec une eau traitée et celles qui ne le sont pas.
- La préservation d'une alimentation par nos sources, donc non traitée, reste une volonté clairement affichée, sous réserve de l'évolution des règles sanitaires.

Mais cela ne doit pas nous interdire d'avoir des réflexions sur la pertinence de réaliser des interconnexions pour assurer la continuité du service.



Economie d'énergie

Oyonna LEBRUN
SPPEH



L'actualité sur le sujet : *le mot de M. Le Maire*

Economie d'énergie

- Une action à l'échelle communale avec pour projet de finaliser l'équipement de tous nos points lumineux en LED.
- Par contre l'extinction nocturne n'a pas été retenue.
- Au-delà de l'aspect économique c'est aussi le souhait de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Objectif 2024, sous réserve de la disponibilité du Syndicat Départemental d'Electricité et de entreprises.

- A l'échelle de la communauté de communes avec le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) opérationnelle deuxième semestre 2024,

Sans rentrer dans les détails, trois types de travaux éligibles : Habitat indigne, accessibilité et performance énergétique.

Des aides importantes : ANAH, Département, Haut Pays du Velay Communauté en fonction des revenus des demandeurs.

Des aides pour tous les propriétaires occupants et pour les propriétaires bailleurs sous certaines conditions de localisation.



Tri des déchets

Pauline ROCHE

Les Maisons MARCON

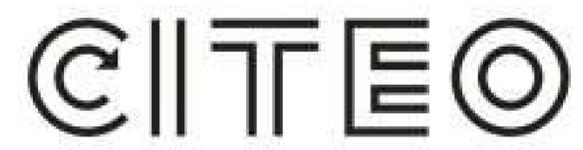
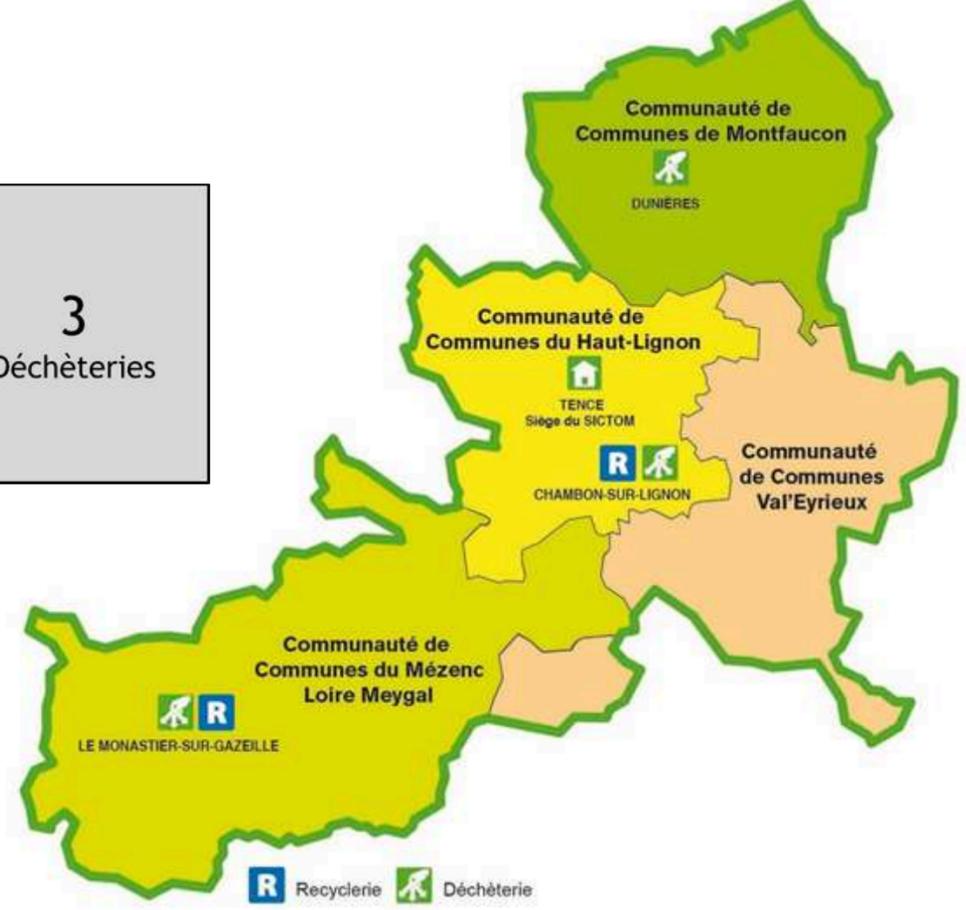


Tri des déchets



La commune de Saint-Bonnet-Le-Froid dépend du SICTOM entre Monts et Vallées

4 Communautés de Communes	37 Communes	4 Camions à ordures ménagères	2 Camions de collecte sélective	3 Déchèteries
------------------------------	----------------	----------------------------------	------------------------------------	------------------



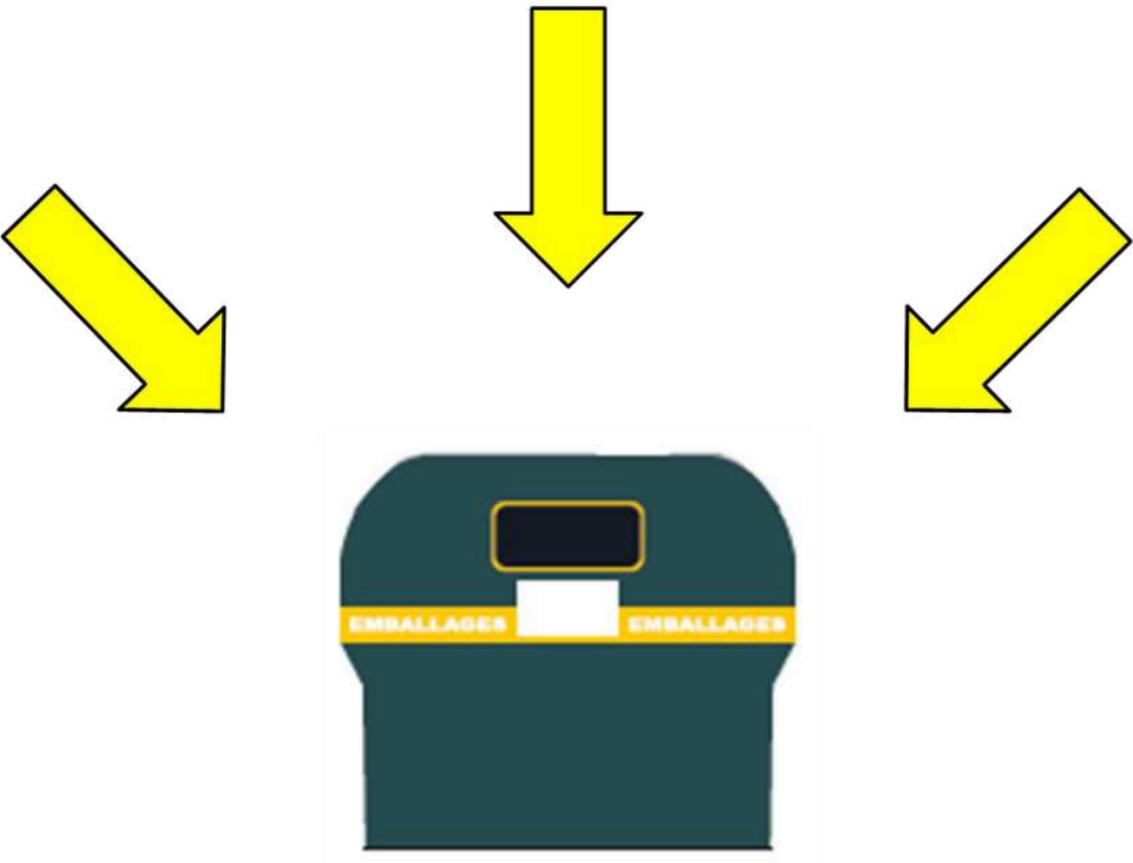
R Recyclerie D Déchèterie



Tri des déchets



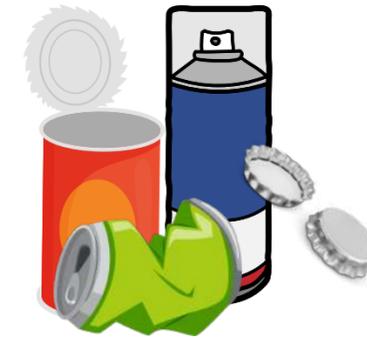
QUE METTONS-NOUS DANS LA COLONNE EMBALLAGES ?



Tri des déchets



**Bouteilles et flacons
en plastique**



**Emballages
métalliques**



Briques alimentaires



Tri des déchets



Extension du tri

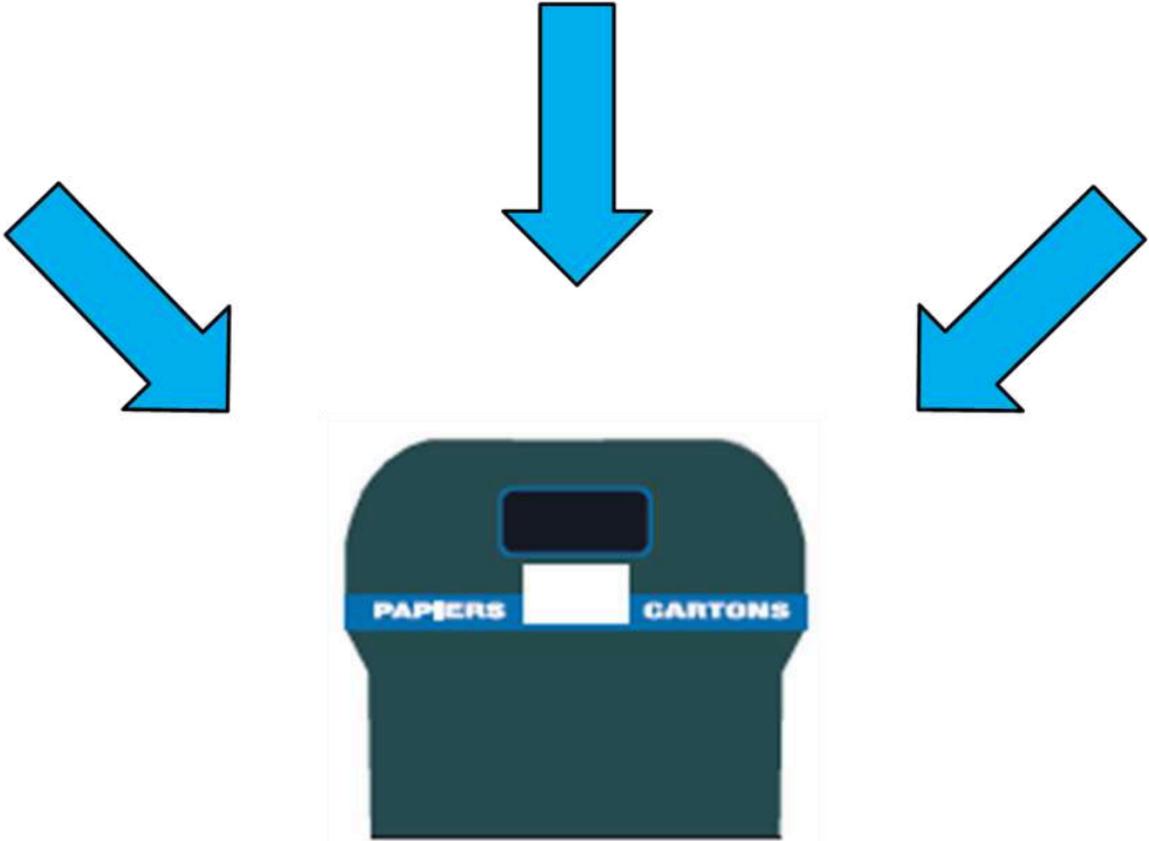




Tri des déchets

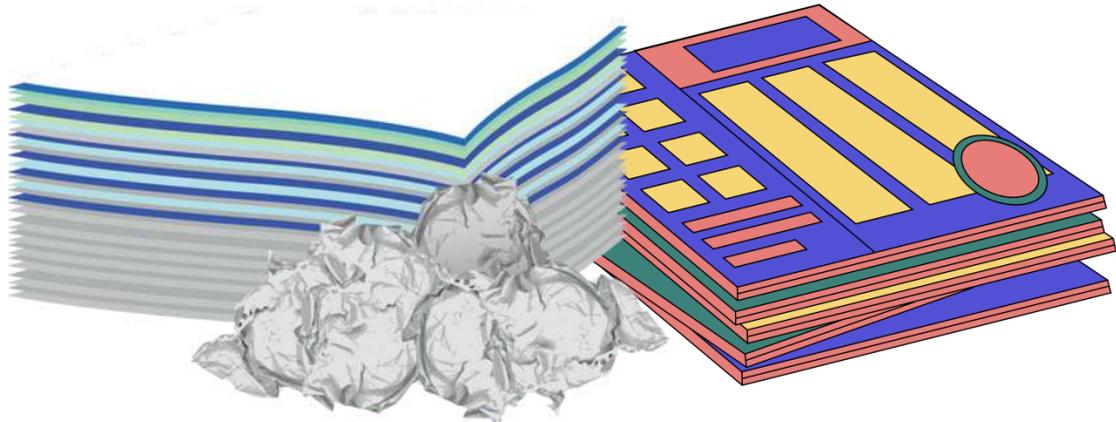


QUE METTONS-NOUS DANS LA COLONNE PAPIERS ?

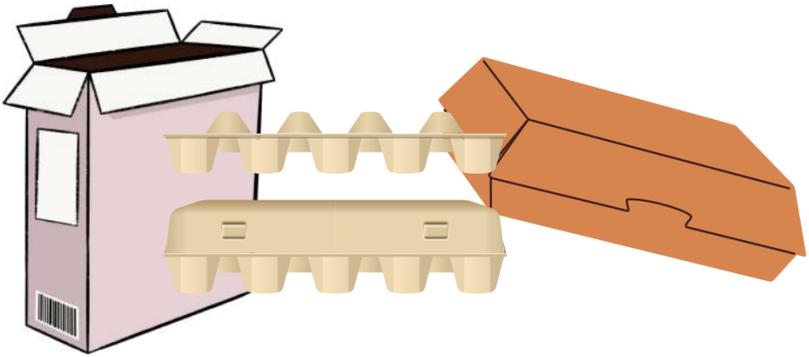




Tri des déchets



**Papier, magazines,
journaux, enveloppes,**



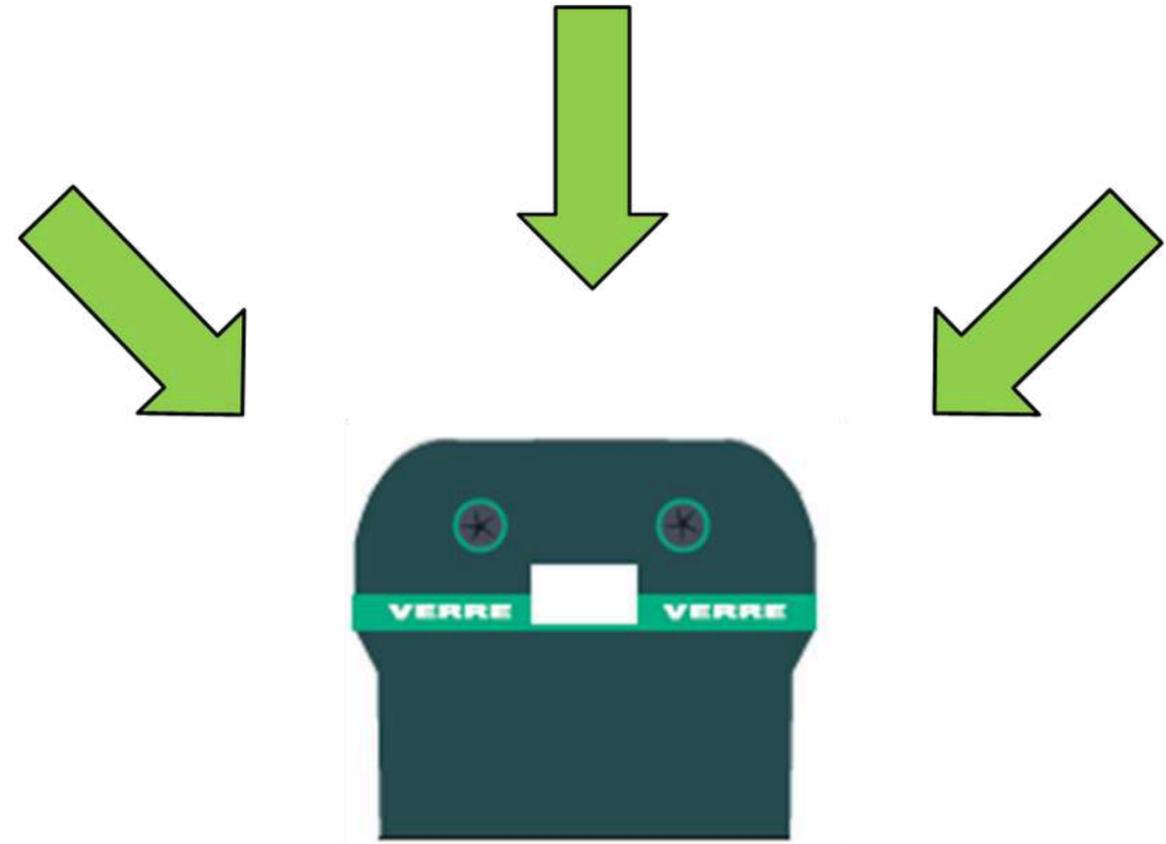
Cartonnettes



Tri des déchets



QUE METTONS-NOUS DANS LA COLONNE VERRE ?



Tri des déchets



Bouteilles en verre



Bocaux



Pots



Tri des BIOdéchets



Composteur individuel



Composteur collectif



L'actualité sur le sujet : *le mot de M. Le Maire*

Tri des déchets

Le cout de gestion des déchets augmente régulièrement.

Pour maintenir un coût acceptable pour les particuliers, l'optimisation de la production des déchets est indispensable.

Notre communauté de communes est plutôt vertueuse avec une baisse de la production d'ordures ménagères. Pour encourager cette démarche, la part de la taxe incitative va **augmenter** pour passer à 30 % entraînant mécaniquement une baisse du taux d'ordure ménagère assis sur la taxe foncière et une augmentation du cout de la levée.

Les déchets ne sont pas constitués uniquement des OM, il est aussi nécessaire d'optimiser l'utilisation des colonnes de tri en respectant les consignes, même si des progrès sont à faire en terme d'information par le SICTOM



L'actualité sur le sujet : *le mot de M. Le Maire*

Tri des déchets

De ne plus mettre de déchets alimentaires dans les poubelles soit :

- En ayant déjà une démarche de compostage déjà engagée
- En se procurant un composteur individuel auprès du SICTOM
- En utilisant le composteur collectif qui va être mis en place par la commune.

Pour ce dernier, le lieu a été pré-identifié, près de l'aire de camping-car, en partenariat avec l'école qui s'inscrit déjà dans une démarche de développement durable.

Pour mettre cela en œuvre, il nous faut **des volontaires** pour suivre une formation et assurer la bonne gestion de l'équipement.

Nous invitons les personnes intéressées à se faire connaître rapidement en mairie

Temps d'échanges





Pour conclure

Conclusion de Jacques MARCON
et Jean Pierre SANTY

Merci de votre attention